

COMMUNE DE GAUSSON

Date de convocation : 14/09/26

Date d'affichage : 14/09/26

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt six, le 18 septembre, à 20 H 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Julien KEROMEST, Maire.

Etaient présents : Julien KEROMEST, Maire,
Hélène DUPONT, Pierre TANGUY, Caroline GROSSET, Adjoints,
Marie-Thérèse PLANCKEEL, Marylène LE GUELVOUT, Pierrick BEUREL, Caroline HOCHET, Goulwen LE HELLOCO, Jean-Yves LE PLENIER, Cécile JEUNESSE
Clément ELOY, Anne-Marie ROINIER, Valentin BANNIER

Absent excusé : Maxime PRAT

Secrétaire : Goulwen LE HELLOCO

OBJET : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable 2025

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal,

► **ADOpte** le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de GAUSSON. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait les jour, mois et an susdits

M. Julien KEROMEST, Maire

